



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif tenue le jeudi 18
février 2021 à 9h00

SONT PRÉSENTS

Mme Valérie Plante, mairesse de la Ville de Montréal
Mme Sylvie Parent, vice-présidente, mairesse de la Ville de
Longueuil
M. Martin Damphousse, maire de la Ville de Varennes
M. Marc Demers, maire de la Ville de Laval
Mme Chantal Deschamps, mairesse de la Ville de Repentigny
M. Benoit Dorais, président du comité exécutif de la Ville de
Montréal
M. Sylvain Ouellet, vice-président du comité exécutif de la Ville de
Montréal
Mme Maya Vodanovic, membre du conseil de la Ville de Montréal

CE21-043

PROJET DE LOI C-21 DU GOUVERNEMENT DU CANADA CONCERNANT LE
CONTRÔLE DES ARMES D'ASSAUT ET DES ARMES DE POING ET SON
INTENTION DE DÉLÉGUER AUX MUNICIPALITÉS CERTAINS POUVOIRS
RÉGLEMENTAIRES À CET ÉGARD

CONSIDÉRANT que les crimes impliquant des armes à feu sont à la hausse
dans plusieurs villes au Canada, notamment dans les villes du Grand
Montréal;

CONSIDÉRANT l'inquiétude des élus et de la population face à une
recrudescence de ces incidents;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Canada doit adopter des mesures
pour resserrer le contrôle des armes d'assaut et des armes de poing afin
de combattre l'influence et l'emprise des gangs de rue dans les milieux
urbains et prévenir les crimes de masse;

CONSIDÉRANT que dans le discours du Trône du 23 septembre 2020, le
gouvernement du Canada a réaffirmé son intention de donner aux
municipalités la capacité de restreindre ou d'interdire les armes de poing
et de renforcer les mesures de contrôle du flux d'armes illégales qui
entrent au Canada;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Canada a, le 16 février 2021,
déposé à la Chambre des Communes le Projet de loi C-21 modifiant
certaines lois et d'autres textes en conséquence (armes à feu) qui propose
notamment d'exiger que les titulaires d'un permis autorisant la possession
d'une arme de poing se conforment aux exigences et interdictions relatives
à l'entreposage et au transport de telles armes à feu prévues par un
règlement municipal;



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif tenue le jeudi 18
février 2021 à 9h00

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Canada souhaite également contrer le fléau de la violence causée par l'utilisation illégale des armes à feu en créant un programme de rachat de quelques 1 500 armes à feu prohibées depuis mai 2020 et imposant de lourdes pénalités pour ceux qui acquièrent des armes à feu sur le marché noir, sans toutefois rendre ce programme obligatoire;

CONSIDÉRANT que sans un programme de rachat obligatoire, des dizaines de milliers d'armes d'assaut complètement fonctionnelles resteront en circulation pendant des décennies et que même si les propriétaires de ces armes ne seront pas autorisés à les utiliser, le risque qu'elles le soient quand même et provoquent un massacre est réel;

CONSIDÉRANT que les municipalités du Grand Montréal ont toujours été des chefs de file dans la lutte contre la possession et l'utilisation des armes à feu, mais que, malgré ces actions importantes, le Grand Montréal a trop souvent été le théâtre de graves tragédies et de féminicides lors desquels des armes d'assaut et de poing ont été utilisées;

CONSIDÉRANT que la délégation de la réglementation des armes de poing aux municipalités du Québec pourrait se traduire par 1 100 règlements différents et que cette situation serait problématique;

CONSIDÉRANT que les régions ainsi que les petites et moyennes municipalités du Québec n'ont pas les ressources nécessaires pour appliquer un éventuel pouvoir qui leur serait délégué pour bannir les armes de poing;

CONSIDÉRANT que les municipalités ne peuvent porter seules le poids d'une action concertée et efficace pour effectuer un meilleur contrôle des armes à feu, qui n'ont pas leur place dans notre société;

CONSIDÉRANT que même si les villes avaient le pouvoir de légiférer pour bannir les armes de poing, rien n'empêcherait un individu de se procurer ce même type d'arme dans une autre ville qui n'aurait pas de telles restrictions, ce qui est particulièrement problématique dans les grandes régions métropolitaines;

CONSIDÉRANT que d'autres grandes villes canadiennes, dont Toronto et Vancouver, réclament également une interdiction des armes de poing à l'échelle nationale.



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif tenue le jeudi 18
février 2021 à 9h00

Il est résolu d'informer le gouvernement du Canada :

- Que les municipalités de la Communauté s'opposent formellement à l'amendement leur déléguant la responsabilité de contrôler les armes de poing sur leur territoire ;
 - Que la responsabilité de contrôler les armes de poing en vente et en circulation au Canada incombe au gouvernement du Canada qui pourrait en assurer une application uniforme partout au pays ;
 - Que le programme de rachat des armes à feu prohibées doit être obligatoire afin de minimiser les risques que des tragédies impliquant de telles armes ne se reproduisent.
- _____

Certifié conforme

Secrétaire